



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge MERCADIE.

Etaient présents : Mesdames Ghislaine CORJON, Madeleine FRANCHINA, Marie Thérèse FORESTIER, Corinne GILLES, Sylvie MOREAU, et Annie VADENNE et Messieurs Claude BRIAND, Sylvain COUTANT, Serge MERCADIE, Philippe PAYARD, Philippe THIERRY et Michel QUENARDEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mesdames Nicole POMPEIGNE (pouvoir à Monsieur Serge MERCADIE) et Karine RAGU (pouvoir à Monsieur Sylvain COUTANT) et Monsieur Claude de GANAY

Secrétaire de séance : Madame Ghislaine CORJON

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2014.

DELIBERATION N° 2015-1

Compte rendu des décisions prises par le Maire

Décision n°2014-20 du 26 décembre 2014 : Un marché pour la fourniture d'un chassis cabine IVECO 35 C 13 équipé d'un appareil bras Dalby et d'une caisse transporteur sur berce est conclu avec l'entreprise SELVI LORIN. Le montant du marché s'élève à 48.240 € HT.

DELIBERATION N° 2015-2

Adhésion à l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des Communes

Le Conseil municipal décide d'adhérer à l'Association Régionale de Fleurissement Centre, association qui œuvre pour le développement du fleurissement et l'embellissement des villes et villages de notre région. Le montant de la cotisation pour l'exercice 2015 s'élève à 65 €.

DELIBERATION N° 2015-3

Adhésion à l'Union Départementale des Maires Ruraux du Loiret

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Union Départementale des Maires Ruraux du Loiret. Le montant de la cotisation pour l'exercice 2015 s'élève à 95 €.

DELIBERATION N° 2015-4

Création d'emplois saisonniers – Eté 2015

Pour assister les agents en poste dans les services techniques durant l'été, et pallier au surcroît d'activité pendant cette même période, le Conseil municipal décide de créer 6 emplois saisonniers d'adjoints techniques de 2^{ème} classe. Ils percevront la rémunération afférente à l'indice brut du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe (indice brut 340-indice majoré 321) à laquelle s'ajoutera une indemnité de 10% au titre des congés payés.

DELIBERATION N° 2015-5

Adhésion au CAUE du Loiret

Le Conseil municipal décide d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Loiret, qui œuvre pour la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Le montant de la cotisation pour l'exercice 2015 s'élève à 188,55 €.

DELIBERATION N° 2015-6

Dépôt d'un permis de démolir

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la démolition des garages situés dans l'enceinte du « célibatorium » nécessite qu'un permis de démolir soit déposé auprès des services de la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour agir en ce sens.

DELIBERATION N° 2015-7

Réhabilitation du château d'eau de Châtillon
Approbation du dossier de consultation des entreprises
Mode de dévolution des travaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du château d'eau de Châtillon a été confiée au cabinet SEAF Ingénieurs Conseils.

Il présente ensuite le Dossier de Consultation établi par ce dernier pour la consultation des entreprises. Le Conseil Municipal approuve le dossier de consultation des entreprises, et décide, eu égard au montant des travaux estimés à 52.200 € HT, de lancer la consultation dans le cadre d'une procédure adaptée.

DELIBERATION N° 2015-8

Aménagement des délaissés devant la route de Corcambon
Attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation pour la réalisation de travaux d'aménagement des délaissés devant la route de Corcambon a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée.

Il précise que les membres de la C.A.O. se sont réunis le 16 février dernier, et ont procédé au classement des candidats, eu égard aux critères d'attribution spécifiés dans le D.C.E.

Il propose enfin d'attribuer le marché à l'entreprise VAUVELLE pour un montant HT de 133.269 €.

Le Conseil Municipal adopte la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que tous documents afférents.

DELIBERATION N° 2015-9

Marché à performances énergétiques de travaux et d'entretien des installations d'éclairage public et d'éclairages sportifs extérieurs
Attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation pour la passation d'un marché à performances énergétiques de travaux et d'entretien des installations d'éclairage public et d'éclairages sportifs extérieurs a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée.

Il précise que les membres de la C.A.O. se sont réunis le 16 février dernier, et ont procédé au classement des candidats, eu égard aux critères d'attribution spécifiés dans le D.C.E.

Il propose enfin d'attribuer le marché à l'entreprise ISI ELEC pour un montant HT de 708.020,70 €.

Le Conseil Municipal adopte la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que tous documents afférents.

DELIBERATION N° 2015-10

Création de jardins familiaux
Approbation des tarifs de location et du règlement intérieur

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un terrain sis Route de Corcambon va prochainement être aménagé en vue d'offrir aux dampierrois, qui ne possèdent pas de jardin et qui en auront fait la demande en mairie, la possibilité de cultiver une parcelle de terrain à des fins personnelles.

Il précise que 5 à 7 parcelles vont ainsi être créées.

Il présente ensuite le règlement intérieur des jardins familiaux qui prévoit notamment les conditions d'utilisation des parcelles et des équipements et les modalités financières de mise à disposition des terrains.

Le Conseil Municipal autorise la création des jardins familiaux, adopte le règlement intérieur annexé à la présente délibération, et fixe le montant annuel de la redevance à 0,40 € le mètre carré, étant précisé que celui-ci sera révisé annuellement.

DELIBERATION N° 2015-11

Entretien des locaux communaux – Mode de dévolution

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 20 juin 2013, il a été autorisé à conclure un contrat d'une durée de 2 ans avec l'entreprise DOUCET pour l'entretien de divers locaux communaux (mairie, salle polyvalente, espace culturel et sportif, WC publics, église, vitrage des écoles, de la cantine et de la mairie).

Il précise que le contrat arrive à échéance le 30 septembre 2015.

Eu égard au coût prévisionnel des prestations estimé à 64.000 € HT par an, il propose à l'assemblée

- de lancer la consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée relevant de l'article 28 du C.M.P.
- de l'autoriser à lancer un avis d'appel public à la concurrence en ce sens.

Le Conseil Municipal accepte les propositions ci-dessus.

DELIBERATION N° 2015-12

Demande de subvention au Conseil Régional au titre du contrat de Pays Forêt d'Orléans Val de Loire pour la réduction de la consommation énergétique dans les bâtiments publics

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux vont prochainement être réalisés au centre commercial situé route Nationale afin notamment d'améliorer la performance thermique des bâtiments.

Il précise que le Conseil Régional du Centre, au titre du contrat de pays, peut participer au financement de ces travaux ainsi qu'il suit :

- ✓ Taux maximum de la subvention : 50 %

Le Conseil Municipal décide de solliciter auprès du Conseil Régional une subvention au titre du contrat de pays pour la réalisation des travaux d'isolation susvisés. Il est précisé que ces derniers doivent permettre d'atteindre a minima le niveau BBC rénovation ou, à défaut, la classe énergétique C et une progression minimum de 100kwh/m2/an après travaux. Par ailleurs, un conseil d'orientation énergétique du patrimoine (COEP) doit être réalisé au préalable afin de repérer les bâtiments les plus énergivores dont les travaux d'isolation seront prioritairement soutenus.

DELIBERATION N° 2015-13

Création de jardins familiaux – Autorisation de dépôt de demandes d'autorisations d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un terrain sis Route de Corcambon va prochainement être aménagé en vue de créer des jardins familiaux.

Ces aménagements (pose d'une clôture, installation d'un conteneur, mise en place d'un récupérateur d'eau) nécessitent que des autorisations d'urbanisme soient déposées auprès des services de la Communauté de Communes Val d'Or et Forêt.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour agir en ce sens.

QUESTIONS DIVERSES

Suspension de séance à 20h55- Réouverture de séance à 21h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h05.

Le Maire
Serge MERCADIE